



Annexe Circulaire CBFA_2010_08-1 du 30 mars 2010

Liste des documents eCorporate

* Dans le texte, les mots « la CBFA » / « la Commission bancaire, financière et des assurances » sont remplacés par les mots « la FSMA » / « l'Autorité des services et marchés financiers », conformément au modèle de surveillance dit « Twin Peaks », instauré par l'arrêté royal du 3 mars 2011 mettant en œuvre l'évolution des structures de contrôle du secteur financier, avec effet au 1^{er} avril 2011.

Champ d'application:

Institutions de retraite professionnelle

Cette annexe reprend la liste des documents que l'on souhaite voir transmettre via eCorporate : il s'agit à la fois de documents qui doivent être transmis à la CBFA mais également de documents qui ne doivent pas être transmis mais qu'il peut être demandé de transmettre ou que l'IRP peut décider de mettre à disposition de la CBFA.

La liste a été aménagée par thèmes et une colonne a été ajoutée reprenant une référence à un texte légal ou réglementaire mentionnant le document. Il ne s'agit pas nécessairement de la référence à l'obligation de transmission mais plutôt au contenu du document.

Liste des abréviations utilisées pour les références légales :

LIRP : [Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des IRP.](#)

ARLIRP : [Arrêté royal du 12 janvier 2007 relatif au contrôle prudentiel des IRP.](#)

AR Compta : [Arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP.](#)

Circ. Gouvernance : [Circulaire CPP 2007 2 LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP.](#)

Lettre uniforme : [Lettre uniforme du 23 mai 2007 relative aux informations à transmettre à la CBFA concernant les membres des organes opérationnels d'une IRP.](#)

Comm. Redressement : [Communication CBFA 2009 35 du 8 décembre 2009 relative à la situation financière des IRP au 31 décembre 2009.](#)

LPC : [Loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires.](#)

LPCI : [Loi-programme \(I\) du 24 décembre 2002.](#)

ARSol LPC : [Arrêté royal du 14 novembre 2003 fixant les règles concernant le financement et la gestion de l'engagement de solidarité.](#)

ARSol LPCI : [Arrêté royal du 15 décembre 2003 fixant les règles concernant le financement et la gestion d'un régime de solidarité, lié à une convention de pension.](#)

Mem. Agrément : [Mémorandum relatif à l'obtention d'un agrément ou d'une extension d'agrément par une institution de retraite professionnelle de droit belge de mai 2007.](#)

Circ. Notification : [Circulaire CBFA 2010 03 du 12 janvier 2010 relative à la notification, par une institution de retraite professionnelle de droit belge, d'une activité transfrontalière ou d'une activité dans un Etat non membre de l'Espace économique européen.](#)

Circ. Reporting : [Circulaire CBFA 2010 05 du 3 février 2010 relative à la communication des comptes annuels, statistiques et inventaires y afférents pour l'exercice se terminant en 2009.](#)

I. Reporting annuel		
I.A. Reporting CSSR	Source	Périodicité
I.A.1. Paramètres	Circ. Reporting	30 avril
I.A.2. Comptes annuels	Circ. Reporting	30 avril
I.A.3. Valeurs représentatives	Circ. Reporting	30 avril
I.A.4. Statistiques	Circ. Reporting	30 avril
I.A.5. P 40	Circ. Reporting	30 avril
I.B. Documents qualitatifs		
I.B.1. Rapport annuel du conseil d'administration ou du liquidateur	Art. 55 et suiv. AR Compta	30 juin
I.B.2. Rapport du commissaire agréé à l'assemblée générale	Art. 103 et suiv LIRP	30 juin
I.B.3. Rapport du commissaire agréé à la CBFA	Art. 108 LIRP	30 juin
I.B.4. Procès-verbal de l'assemblée générale	Art. 98 LIRP	30 juin
I.B.5. Rapport de l'actuaire	Art. 44 ARLIRP	30 juin
I.B.6. Bilan de l'activité solidarité	Art. 3 ARSol LPC Art. 3 ARSol LPCI	30 juin
I.B.7. Compte de résultat de l'activité solidarité	Art. 3 ARSol LPC Art. 3 ARSol LPCI	30 juin
I.B.8. P 33/A Marge de solvabilité	Art. 9 ARLIRP	30 juin
I.B.9. P 34/A Part des réassureurs comme valeur représentative	Art. 27, 5° ARLIRP	30 juin
II. Documents de base		
II.A. Juridique		
II.A.1. Statuts	Art. 46 LIRP	ONGOING
II.A.2. Règlement de pension	Art. 53 LIRP	ONGOING
II.A.3. Convention de gestion Entreprise d'affiliation	Art. 79 LIRP	ONGOING

II.B. Technique & Financier		
II.B.1. Plan de financement	Art. 86 LIRP	ONGOING
II.B.2. Statement of Investment Principles	Art. 95 LIRP	ONGOING ¹
II.B.3. Avis de l'actuaire sur le plan de financement, l'assurance et la réassurance	Art. 44 ARLIRP	ONGOING
III. Agrément/Notification		
III.A. Agrément/extension d'agrément	Art. 43/55 LIRP	
III.A.1. Formulaire A - Renseignements concernant l'IRP	Mem. Agrément	OCC
III.A.2. Formulaire B - Activités de l'IRP	Mem. Agrément	OCC
III.A.3. Formulaire C - Entreprises d'affiliation	Mem. Agrément	OCC
III.A.4. Formulaire D - Calcul de la marge de solvabilité	Mem. Agrément	OCC
III.A.5. Formulaire E - Déclaration de la personne responsable de la demande d'agrément ou d'extension d'agrément	Mem. Agrément	OCC
III.A.6. Structure de gestion de l'IRP	Mem. Agrément	OCC
III.A.7. Organisation administrative et comptable de l'IRP	Mem. Agrément	OCC
III.A.8. Nature de l'engagement (de résultat ou de moyen) de l'IRP	Mem. Agrément	OCC
III.A.9. Principales caractéristiques de chaque régime de retraite géré par l'IRP	Mem. Agrément	OCC
III.A.10. Preuve que l'IRP dispose de fonds propres suffisants pour constituer la marge de solvabilité requise	Mem. Agrément	OCC
III.A.11. Modes d'assurance ou de réassurance, description des risques couverts par des contrats de (ré)assurance et identité de la ou des entreprise(s) de (ré)assurance	Mem. Agrément	OCC
III.A.12. Justification des méthodes techniques et financières et des bases utilisées pour garantir la pérennité des engagements des régimes de retraite	Mem. Agrément	OCC
III.B. Notification de l'activité transfrontalière	Art. 64 LIRP	
III.B.1. Formulaire A - Renseignements actuels concernant l'IRP	Circ. Notification	OCC
III.B.2. Formulaire B - Portée de la notification	Circ. Notification	OCC
III.B.3. Formulaire C - Déclaration de la personne responsable de la notification	Circ. Notification	OCC

¹ Au minimum tous les 3 ans.

IV. Gouvernance		
IV.A. Organisation interne		
IV.A.1. Procès-verbal Conseil d'administration	Art. 27 et suiv LIRP	30 juin ²
IV.A.2. Agenda/Date Conseil d'administration	Art. 27 et suiv LIRP	3 sem avant CA
IV.A.3. Agenda/Date Assemblée générale	Art. 46 LIRP	3 sem avant AGO
IV.A.4. Agenda/Date Assemblée générale extraordinaire	Art. 46 LIRP	3 sem avant AGE
IV.A.5. Procès-verbal Assemblée générale extraordinaire	Art. 46 LIRP	1 mois après AGE
IV.B. Principes de gouvernance		
IV.B.1. Questionnaire d'auto-évaluation	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.2. Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration (et autres organes opérationnels)	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.3. Code de déontologie	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.4. Note sur les mesures de contrôle interne	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.5. Note sur la politique d'intégrité	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.6. Charte de Compliance	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.7. Rapport du Compliance officer	Circ. Gouvernance	30 juin
IV.B.8. Note sur la politique en matière de conflits d'intérêts	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.9. Note de procédure sur le traitement des plaintes	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.10. Note sur la politique de continuité d'entreprise	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.11. Charte d'audit interne	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.12. Plan d'audit	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.13. Rapport de l'Auditeur interne	Circ. Gouvernance	30 juin
IV.B.14. Note sur la politique de sous-traitance	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.15. Note de procédure sur la transmission interne des informations	Circ. Gouvernance	ONGOING
IV.B.16. Note de procédure sur la transmission externe des informations	Circ. Gouvernance	ONGOING

² Ou plus régulièrement si le CA se tient plus d'une fois par an.

V. Mandats			
V.1.	Proposition de désignation/renouvellement commissaire agréé	Art. 106 LIRP	OCC ³
V.2.	Proposition de désignation actuaire	Art. 46 ARLIRP	OCC
V.3.	Proposition de désignation liquidateur	Art. 38 LIRP	OCC
V.4.	Formulaire/Désignation d'un membre d'un organe opérationnel	Lettre uniforme	OCC ⁴
V.5.	Désignation Compliance officer	Circ. Gouvernance	OCC
V.6.	Désignation Auditeur interne	Circ. Gouvernance	OCC
VI. IRP en plan de redressement/ d'assainissement			
VI.1.	Plan d'assainissement	Art. 113 LIRP	OCC
VI.2.	Plan de redressement	Art. 116 LIRP	OCC
VI.3.	Reporting sur le suivi des plans de redressement et/ou d'assainissement	Comm. Redressement	OCC
VII. Document LPC/LPCI			
VII.1.	Rapport de transparence	Art. 42 LPC Art. 53 LPCI	30 juin
VII.2.	Formulaire LPC 3	Art. 36 LPC	OCC
VII.3.	Questionnaire rapport bisannuel LPCI	Art. 44 et 46 LPCI	30 septembre
VIII. Autres / Divers			

³ Au minimum tous les 3 ans.

⁴ Au minimum tous les 6 ans.